

Aide à l'aménagement des bibliothèques

Nom de la bibliothèque : .....

Adresse : .....

Personne chargée du dossier :

Nom, prénom : ..... Fonction : .....

Tél : ..... Courriel : .....

Nombre d'habitants :

- de la commune :
de l'EPCI dans le cas d'une bibliothèque intercommunale :

Statut de la bibliothèque :

- bibliothèque communale
bibliothèque intercommunale
bibliothèque associative avec délégation de service public

Surface du local : ..... m²

Local réservé à l'usage exclusif de la bibliothèque : oui non

Cadre réservé à l'administration
commune - 15 000 hab
EPCI
nombre de m²/hab :
calcul du montant :
nombre d'heures d'ouverture :
avis technique BDM :
plan de financement :
plan technique avec indication de la disposition du mobilier

Nature de la demande

- création
extension

Consultation de la BDM

- rendez-vous
avis technique

Horaires d'ouverture :

Table with 4 columns: Day (Lundi, Mardi, Mercredi, Jeudi), and Day (Vendredi, Samedi, Dimanche) with empty cells for input.

Formation du responsable (bénévole ou salarié)

- formation BDM (formation de base complète)
diplôme des métiers du livre
autre (préciser) :

Je soussigné(e) (préciser la fonction) ..... certifie que l'opération d'aménagement de la bibliothèque a fait l'objet d'une délibération de la commune de ..... ou de l'EPCI de ..... décidant de l'opération, de l'inscription au budget et demandant la subvention

Fait à : ..... Signature du Maire ou du Président de l'EPCI

Le ...../...../.....

Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e) (préciser la qualité) ..... certifie l'exactitude des renseignements fournis ci-dessus.

Fait à : ..... Signature de la personne en charge du dossier

Le ...../...../.....

## Aide à l'aménagement des bibliothèques

**Liste des pièces à joindre :**

- RIB de la mairie ou EPCI
- Délibération de la collectivité décidant de l'opération, de l'inscription au budget et demandant la subvention,
- Plan de financement prévisionnel,
- Plan technique avec indication de la disposition du mobilier
- Devis descriptifs et estimatifs ou résultat des consultations de marché public,
- Attestation de formation du responsable de l'équipement
- Convention de partenariat entre la BDM et la collectivité

Une seule demande par projet d'aménagement (hors extension) : dépôt des dossiers toute l'année  
Les demandes éligibles seront traitées par ordre d'arrivée et dans la limite de l'enveloppe budgétaire disponible

**ATTENTION !**

Toute fausse déclaration est passible de peines d'emprisonnement et d'amendes prévues par les articles 441-6 et 441-7 du Code pénal. Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service du Conseil Général auprès duquel vous avez déposé votre dossier.

**Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL)**

Monsieur le Président du Conseil général de la Meuse vous informe que ces informations font l'objet d'un traitement informatique destiné à qualifier votre demande de subvention. Les destinataires de ces données sont les services départementaux concernés par le traitement de ce dossier, les services du payeur départemental, les autorités de Contrôle des Collectivités Territoriales (en tant que besoin). Conformément à la loi n°78-17 « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, modifiée en 2004, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, droit que vous pouvez exercer en vous adressant au Service Départemental instructeur de votre dossier.